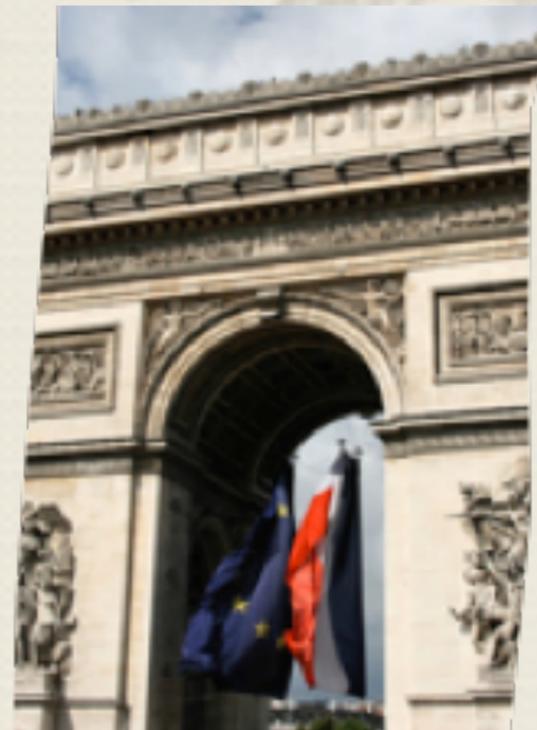


# LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 5 FEVRIER 2018

## SOMMAIRE

- 1) Une histoire à ne pas oublier...
- 2) Un bracelet spécial entreprise
- 3) LREM refuse le débat
- 4) Illégitime et condamnable
- 5) Les faux-culs...
- 6) Ils ne veulent pas rater le train...



Diez Gérard La Presse en Revue

**I) Les députés ne paieront plus de CSG sur leurs frais de mandat parlementaire**



## Les députés ont voté la suppression de leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) avec en remplacement un nouveau système de remboursement sur justificatifs. Ce changement amène une suppression de la cotisation sociale généralisée (CSG) pour les parlementaires dans un contexte où elle devrait augmenter d'1,7 point pour l'ensemble des Français en 2018. Un député y voit là une "exonération d'impôt inexplicable ».

"Très franchement, comme beaucoup de députés, j'ai découvert ce point avec l'intervention de Marc Le Fur (jeudi à l'Assemblée nationale)". Les mots sont du député la France Insoumise Éric Coquerel, contacté par LCI au sujet de la suppression de la CSG\* sur les frais de mandat parlementaires. Dans l'ancien système, l'IRFM\*, les députés touchaient une indemnité de 5.840 € bruts par mois de laquelle étaient déduits 438€ de CSG et 29,20€ de CRDS\*. Soit 467,20€ mensuels d'impôt sur les frais de mandat.

Mais la mise en place prochaine du nouveau système de remboursement des frais parlementaires sur présentation de justificatifs (sur la base de factures) met fin à ces prélèvements, ce qui n'a pas été du goût du député Les Républicains Marc Le Fur qui s'en est fait l'écho jeudi dans l'Hémicycle en dénonçant un "tour de passe-passe fiscal". Contacté par LCI, le député LR des Côtes-d'Armor s'interroge : "Vous trouvez vraiment normal qu'on applique une exonération d'impôt dans une loi qui serait une loi de moralisation ? ».

*Vous trouvez normal qu'on applique une exonération d'impôt dans une loi qui serait une loi de moralisation ?*

Marc Le Fur, député (LR) des Côtes d'Armor, à LCI

### Le point soulevé par Marc Le Fur est "un écran de fumée" selon l'entourage de François de Rugy

Selon Marc le Fur, cette nouvelle suppression de la CSG et de la CRDS sur les frais de mandat parlementaires représenterait sur le quinquennat en cours un manque à gagner de plus de 16 millions d'euros pour l'Etat. "C'est inexplicable aux yeux de la population", commente-t-il auprès de LCI en faisant référence à l'augmentation prochaine, en 2018, d'1,7 point de la CSG pour l'ensemble des Français.

*C'est une mauvaise interprétation de ce qu'on a voté.*

Yaël Braun-Pivet, présidente (LREM) de la commission des lois à l'Assemblée nationale, à LCI

"C'est une mauvaise interprétation de ce qu'on a voté", répond la députée La République en Marche! Yaël Braun-Pivet qui nie une "volonté

déguisée d'exonérer qui que ce soit du versement de la CSG". Dans l'entourage du président de l'Assemblée nationale, on considère aussi que le point soulevé par Marc Le Fur est "un écran de fumée". "C'est une histoire ahurissante, c'est l'histoire de la lune et du doigt (en référence à l'expression "quand le sage désigne la lune, l'idiot regarde le doigt" NDLR)", se désole ce proche de François de Rugy auprès de LCI.

L'IRFM, pomme de discorde entre les parlementaires

En toile de fond ici un bras de fer se joue entre les parlementaires pro-IRFM et ceux qui l'ont supprimée. Seulement la majorité justifie ce changement de système pour "contrôler" les frais de mandat des parlementaires. "Avant cette enveloppe servait pour certains à un complément de rémunération, il n'y avait pas de contrôle, c'était versé sur un compte à part", explique-t-on dans l'entourage du président de l'Assemblée nationale.

L'IRFM n'était, avant sa suppression, pas soumise au contrôle du Sénat ou de l'Assemblée nationale, provoquant ces dernières années plusieurs polémiques sur l'utilisation de cet argent public. La dernière en date a d'ailleurs fait surface au mois de mai dernier, quand le député proche d'Emmanuel Macron Alain Turret a été épinglé par Mediapart pour avoir utilisé son IRFM "à des fins personnelles ».

*Avant l'IRFM servait pour certains à un complément de rémunération.*

### Un proche de François de Rugy à LCI

Quant au député LR Marc Le Fur, il ne semblait pas pour la suppression de l'IRFM. En 2015 il reconnaissait auprès de Ouest France avoir acheté sa permanence à Loudéac (en Bretagne) en utilisant son indemnité représentative de frais de mandat. Et d'expliquer alors : "en province la plupart des députés achètent leur permanence". Début 2015, l'Assemblée nationale a interdit "l'imputation sur l'IRFM de toute dépense afférente à une nouvelle acquisition de biens immobiliers".

Par ailleurs le même député a qualifié, jeudi lors des débats sur la loi pour la confiance dans la vie politique, les IRFM de "roupie de sansonnet (d'une valeur très faible NDLR) face aux primes de Danone à certaines de ses cadres", ciblant indirectement la ministre du Travail Muriel Pénicaud.



### Que prévoit le nouveau système de remboursement sur justificatifs ?

Dorénavant les frais de mandat parlementaire

vont être contrôlés plus étroitement avec le système de remboursement sur justificatifs, comme au Royaume-Uni. Trois pistes sont actuellement encore à l'étude, comme la prise en charge direct de frais par l'Assemblée nationale. "On peut imaginer par exemple que l'Assemblée nationale soit locataire des permanences", explique une personne au fait des dernières réflexions sur ce sujet.

Une autre piste consiste au remboursement des dépenses sur justificatifs, qui a donné son nom au nouveau dispositif, et le dernier point concerne l'avance de frais importants avec un double contrôle : d'une part une certification des comptes des députés et d'autre part un contrôle a posteriori par le déontologue de l'Assemblée nationale, qui ferait des vérifications des comptes par tirage au sort.

"Ce serait bien que les 577 députés soient contrôlés au moins une fois chacun durant le quinquennat", précise un proche de François de Rugy. "Garder ses justificatifs ça me semble normal", réagit le député FI Éric Coquerel quand on lui parle du nouveau dispositif. Avant d'ajouter : "C'est une mesure logique, mais ce n'est pas une mesure révolutionnaire ».

*IRFM\* L'indemnité représentative de frais de mandat est un dispositif visant à faire face aux diverses dépenses (loyer de permanence, transports en circonscription...) liées à l'exercice du mandat "qui ne sont pas directement prises en charge ou remboursées" par l'Assemblée nationale.*

*\*CSG\* La contribution sociale généralisée est selon l'Insee "un impôt dû par les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu" prélevé à la source la plupart du temps, avec un taux qui varie selon le type de revenu et la situation de l'intéressé. Elle sert notamment à financer une partie des dépenses de Sécurité sociale.*

*\*CRDS\* La contribution à la réduction de la dette sociale est un impôt créé en 1996 pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. En sont redevables les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu, avec un taux de prélèvement unique à 0,5% du revenu brut.*

lci.fr

## II) Amazon dépose le brevet d'un bracelet qui surveille ses employés au travail

Par Paul Guyonnet

L'appareil vérifie la position des mains pour s'assurer que les salariés soient actifs dans les entrepôts.



Getty Images Un employé italien d'Amazon à la veille du dernier "Black Friday".

TECHNO - Big Brother vous surveille, enfin il pourrait le faire si vous travaillez chez Amazon. Jeudi 1er février, plusieurs médias américains à commencer par le New York Times ont rapporté que le géant de la grande distribution avait déposé deux brevets particulièrement inquiétants.

Ils portent sur un bracelet qui permettrait de surveiller au plus près l'activité des employés ainsi que leurs temps de pause. Toutefois, il n'est pas encore certain que l'entreprise prévoie de l'utiliser, même si elle est connue pour appliquer des méthodes de management au mieux particulièrement strictes, au pire carrément intolérables.

### "Optimiser des tâches coûteuses en temps et en énergie"

Pour rentrer dans le détail, l'appareil est capable de vérifier la position des mains des employés quand ils sont au travail dans les entrepôts d'Amazon. Il peut par exemple se mettre à vibrer si l'employé n'a pas les mains au bon endroit, s'il attrape le mauvais colis ou simplement s'il n'est pas actif. Par ailleurs, il permet aussi de surveiller la durée des pauses prises par les employés sur une journée de travail.

Une invention qui pose la question de la surveillance au travail, même si l'entreprise assure, elle, que le but est simplement d'optimiser des tâches coûteuses en temps et en énergie, comme de répondre à des commandes et de les emballer. Elle ajoute que ces bracelets permettraient aux employés de répondre plus rapidement aux commandes et de les envoyer dans un temps record.

CNBC s'inquiète toutefois des conséquences que pourrait avoir la mise en place de tels outils, surtout au sein d'une entreprise déjà très critiquée pour sa gestion des personnels. "L'utilisation de tels appareils pourrait faire que les employés soient traités davantage comme des robots que comme des êtres humains."



## III) Santé au travail. En Marche refuse de débattre sur le burn-out

Aurélien Soucheyre [humanite.fr](http://humanite.fr)



François Ruffin avait appelé à faire « reconnaître comme maladies professionnelles les pathologies psychiques résultants de l'épuisement professionnel. » Photo : Christophe Archambault/AFP

LAPRESSEENREVUE.EU

## La proposition de loi de François Ruffin dédiée au burn-out a été bloquée par la majorité LREM, en ouverture de la séance de l'Assemblée nationale consacrée à la niche parlementaire de la France insoumise. Récit d'une séance houleuse.

L'Assemblée nationale a repoussé jeudi la proposition de loi sur le burn-out du député FI François Ruffin. Et elle ne l'a pas fait de n'importe quelle manière, puisque la majorité a voté une motion de rejet, mettant fin aux discussions avant même l'examen des amendements déposés, par 86 voix contre 34. Plus tôt, l'élu de la Somme avait appelé à faire « reconnaître comme maladies professionnelles les pathologies psychiques résultants de l'épuisement professionnel », citant les cas de citoyens dont le cerveau a été « broyé » au travail. Cette proposition, déposée dans le cadre de la niche parlementaire de la France insoumise, invitait à prendre à bras-le-corps la question du stress au travail, reconnu comme premier risque pour la santé des travailleurs dans le monde par l'Organisation mondiale de la Santé.

François Ruffin, en introduction, a défendu une inscription de la dépression, de l'anxiété généralisée et du stress post-traumatique dans le tableau des maladies professionnelles. Cela aurait pu permettre, à ses yeux, d'examiner non pas environ 600 cas d'effondrements professionnels par an mais de se mesurer aux 400 000 cas réels, selon une estimation jugée valable par l'Inserm, la Sécurité sociale et l'Académie nationale de médecine. Plutôt que de faire supporter le coût et la prise en charge par l'Assurance-Maladie, comme c'est actuellement le cas, c'est la branche « accident du travail – maladies professionnelles » qui en aurait eu la responsabilité. « La facture, selon le principe du pollueur-payeur, serait à la charge des entreprises. Aujourd'hui, en France, les risques psycho-sociaux ne coûtent rien aux entreprises. Ils n'existent donc pas.

A part mettre en place des sanctions financières lourdes, je ne vois pas ce qui pourrait motiver les boîtes. Elles paieront pour les dépressions graves qu'elles engendrent. Elles paieront pour les troubles psychiques liés au travail. Elles l'inscriront dans la colonne "coûts" de leur bilan comptable, et je réclamerais qu'il en soit de même dans les services publics, dans les hôpitaux, dans les commissariats. Ce langage des chiffres, toutes les directions le comprennent fort bien », a développé François Ruffin. Sa PPL visait aussi à rembourser à 100% les frais médicaux liés à ces troubles psychiques, en plus d'ouvrir le droit à des indemnités.

### Christophe Castaner botte en touche

En l'absence de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, c'est Christophe Castaner qui s'est exprimé pour le gouvernement. S'il a reconnu que le sujet est « grave », il a bien vite botté en touche, estimant difficile d'identifier clairement les troubles psychiques liés au travail, le burn-out ayant des « contours mouvants ». Plutôt que de chercher à légiférer de façon « mouvante », comme la majorité sait pourtant si bien le faire, de l'instauration du « droit à l'erreur » à celui d'un temps de parole inégal pour la campagne des européennes, il a proposé de ne rien faire en attendant le résultat de la mission de réflexion sur la santé au travail, lancée par Muriel Pénicaud et la ministre de la Santé Agnès Buzyn.

Cet argument a été repris tout au long de la

matinée par les députés LREM. François Ruffin a eu beau rappeler « qu'une mission, on le sait depuis Clémenceau, est le meilleur moyen d'enterrer les problèmes », rien n'y a fait. Caroline Janvier (LREM) s'est cachée derrière, en plus de théoriser l'inaction devant l'absence de « consensus scientifique sur les risques psychiques au travail ». Quand à l'inscription du « stress post-traumatique » dans le tableau des maladies professionnelles, elle l'a raillé, renvoyant l'expression aux traumatismes mentaux observés chez les soldats de la Première guerre mondiale, afin de l'éloigner grossièrement de ce qui peut être observé dans un « environnement professionnel ».

Dans la foulée, Patricia Gallerneau (Modem), à appeler à ne rien faire face à « l'absence de définition unanime » du burn-out, avant de philosopher : « chaque personne est au centre de différentes interactions : professionnelles, familiales, personnelles, etc... L'impact ne vient pas que du travail. C'est multifactoriel. » Sa tirade s'est achevée sur cette interrogation : « Le burn-out concerne-t-il seulement les salariés ? Et les agriculteurs ? Un agriculteur se donne la mort tous les trois jours en France ». Et donc ? Quel plan pour les uns et les autres ? Faut-il les opposer ou voir dans ces deux cas les mêmes victimes d'un monde qui ne fonctionne pas tel qu'il devrait fonctionner, et tue à force de rapacité et d'humiliation ? Patricia Gallerneau ne l'a pas dit.

### « Sur la silicose, sur l'amiante, sur le plomb, le patronat a freiné des quatre fers avec ses alliés »

La majorité a continué sur le même ton avec Julien Borowczyk (LREM), pour qui la « non réalisation du destin espéré entraîne le burn-out ». Une vague question de soif d'absolue contrariée par les hasards de la providence en somme, rien à voir avec les techniques managériales agressives et une austérité qui en vient à imposer la maltraitance aux agents de la fonction publique...

Le gouvernement peut même dormir sur ses deux oreilles selon le parlementaire, qui ajoute : « le travail doit être valorisé de façon bienveillante, comme nous le faisons depuis six mois ». A croire que le chemin pris avec la loi Pénicaud est le bon pour l'épanouissement professionnel de tous. Quelques instants plus tard, Laetitia Avia (LREM) s'est de son côté faite médecin à la place des médecins en assenant que « le harcèlement moral n'est pas un élément pouvant conduire au burn-out ».

François Ruffin s'est défendu avec énergie. « Chers collègues, vous m'avez déçu. Oui, c'est encore possible. Je ne m'attendais pas à un miracle, bien sûr. Mais vous n'avez rien à proposer. Tout ce que vous avez : c'est une mission ! », a-t-il lancé avant de critiquer le « deux poids, deux mesures » de la majorité. « Pour attaquer l'ISF, les indemnités prud'homales, les CHSCT, avez-vous demandé des missions et des rapports ? Non ! Quand il s'agit d'effacer des décennies d'histoire sociale, vous agissez directement et vous réfléchissez après.

Mais quand il s'agit de reconnaître les troubles psychiques liés au travail, là, il faut méditer longuement », a-t-il relevé. Le député a poursuivi sa charge en reprenant les reproches adressés : « Vous nous dites que c'est multifactoriel. Vous nous dites qu'il n'y a pas de consensus. Mais aucune inscription dans le tableau des maladies professionnelles ne s'est faite à l'unanimité. Aucune ne s'est faite sans lutte. Sur la silicose, sur l'amiante, sur le plomb, le patronat a freiné des quatre fers avec ses alliés. A chaque fois ils

ont dit : c'est multifactoriel ! Vous nous dites que les troubles psychiques liés au travail ne sont pas identifiés. Mais à quoi sert-il d'auditionner à l'Assemblée nationale des psychiatres, des médecins, l'Académie nationale de médecine, si la représentation nationale leur roule dessus ensuite ? Tous les partenaires sociaux ont répondu favorablement à nos auditions. Il n'y a qu'une invitation à laquelle nous n'avons pas eu de réponse : celle du Medef. »

Le député FI a bien reçu quelques renforts. Régis Juanico (PS) et Stéphane Viry (LR) ont partagé son analyse d'un monde du travail qui brise des vies, mais privilégie la solution d'un renforcement des comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles, en plus de baisser le taux de handicap à partir duquel ils peuvent être saisis (de 25 à 10%), afin de leur permettre d'instruire plus facilement les dossiers liés aux troubles psychiques. Pierre Dharréville (PCF) a lui soutenu la PPL en l'état. Considérant qu'il est « insupportable d'user sa vie à la gagner », que « trop de salariés sont pressurés et lessivés par la guerre libérale du chacun contre tous », il a appelé à légiférer au plus vite, rappelant que selon le cabinet Technologia, 3,2 millions de personnes sont exposées en France à un risque élevé de burn-out.

**Sébastien Jumel : « nous sommes devant les conséquences d'une société qui ne considère plus les hommes, qui entre la bourse et la vie choisit trop souvent la bourse. »**

Les orateurs PCF, PS et LR se sont également opposés à la motion de rejet de la proposition de loi. « Nous devons débattre. Nous sommes devant les conséquences d'une société qui ne considère plus les hommes, qui entre la bourse et la vie choisit trop souvent la bourse, a développé Sébastien Jumel (PCF). L'épuisement professionnel n'est jamais le fruit du hasard quand une caissière a droit à douze minutes de pause sur six heures de travail. Ce matin, la députée LREM Amélie de Montchalin a annoncé à la radio que quand un sujet de l'opposition est bon, il est renvoyé en commission, mais que quand En Marche ! veut faire de l'obstruction, ses députés demandent le rejet pur et simple. Vous êtes donc pris en flagrant délit !

Nous nous opposerons à ce rejet. » Boris Vallaud (PS), a lui rappelé les motifs d'une motion de rejet : « soit c'est pour causes d'inconstitutionnalité, ce qui n'est pas le cas, soit c'est parce qu'il n'y a pas matière à délibérer. Telle est bien votre attitude : circulez il n'y a rien à voir ! ». Le député PS a en outre rappelé à la majorité qu'un rapport sur le burn-out, déposé en 2017 par le député PS Gérard Sebaoun, était toujours consultable et à la disposition de tous. Enfin, Brigitte Kuster (LR) a tancé « l'attitude récurrente de la majorité visant à empêcher le débat et à entraver au plus vite les propositions des autres groupes ».

**« Je vous considère donc comme complice de ce management qui provoque des suicides dans les entreprises chaque année ».**

Gabriel Attal (LREM) a lui soutenu le rejet du texte. « Il y a-t-il consensus sur le burn-out ? Oui. Il y a-t-il consensus à agir ? Oui. Est-ce que la communauté médicale s'accorde sur une définition ? La réponse est non ! », a-t-il

argumenté. « Le dialogue social est la clé pour répondre à la question du burn-out, et nous faisons confiance au dialogue social », a-t-il ajouté, avant de critiquer la proposition de Ruffin : « Votre texte fait une page. Dire qu'il est prêt c'est mentir aux Français ». L'intéressé, juste avant, s'était ainsi interrogé : « l'idée même de présenter une motion de rejet sur un thème comme celui-là, mais comment est-ce que ça vous vient à l'esprit ? Il vous faut la motion de rejet pour ne pas examiner les amendements qui sont intéressants ? L'un invite à renforcer les comités régionaux, l'autre à évaluer le coût d'une reconnaissance du burn-out. Je demande à ce que ces amendements soient débattus ! » En conclusion, il a en outre lancé cette accusation à la majorité : « Attendre, vous souhaitez attendre, toujours attendre. Je vous considère donc comme complice de ce management qui provoque des suicides dans les entreprises chaque année ».

Aurélien Soucheyre  
Journaliste

**L'Humanité.fr**

#### **IV) Didier Fassin : «Sauver des vies est devenu illégitime et condamnable»**

Par Sonya Faure, Recueilli par



**Dans son dernier livre, «la Vie, mode d'emploi critique», l'anthropologue démontre que même si les Occidentaux affirment que toutes les existences sont sacrées, ils n'accordent pas la même valeur à chacune, comme le montre notamment le traitement infligé aux migrants.**

La vie n'a pas de prix. Mais les vies ne se valent pas toutes. Il y a huit ans, Didier Fassin tirait de sa double expérience de médecin et d'anthropologue une hypothèse : les sentiments moraux et la compassion, le fait de sauver des

vies, étaient devenus, depuis les années 70, un ressort essentiel des politiques contemporaines. C'était le cœur de son essai la Raison humanitaire (Seuil), qui ressort ces jours-ci augmenté d'une postface inédite. Mais peut-on en dire autant aujourd'hui, quand l'Europe laisse à la Turquie le soin de gérer l'afflux de migrants à ses portes et que le gouvernement français hésite à leur offrir des points d'eau dans le Calais ? Dans son dernier livre, la Vie, mode d'emploi critique (Seuil), issu de conférences données à l'Institut de recherche sociale de Francfort, le professeur de sciences sociales à l'Institut d'étude avancée de Princeton revient sur un paradoxe : jamais la vie n'a été aussi sacralisée dans nos sociétés occidentales. Mais rarement les vies n'ont paru si inégales.

**Qu'appellez-vous la «raison humanitaire», qui a sous-tendu selon vous nombre de politiques menées en Occident ces dernières décennies ?**

A partir des années 70, les victimes - de pauvreté, de conflits, d'épidémies... - deviennent une «cause». Médecins sans frontières est créée en 1971, les puissances internationales interviennent dans des pays tiers au nom de la survie des populations locales comme en Somalie en 1993, et le principe de responsibility to protect [«responsabilité de protéger»] est voté par les Nations unies en 2005. Cette «raison humanitaire», ces actions déployées au nom de sentiments moraux et particulièrement de la compassion, formait un langage que tout le monde pouvait s'approprier, des ONG aux Etats, des gouvernements conservateurs aux partis progressistes.

Elle est devenue consensuelle, au point d'être utilisée par certains de manière cynique, comme lors des interventions en Afghanistan ou en Libye, et de pouvoir justifier des opérations qualifiées de militaro-humanitaires, au Kosovo ou en Irak. On peut en effet difficilement s'opposer à l'idée de sauver des vies. Mais cette logique prévalait aussi sur le territoire national, en France notamment, à l'égard des personnes sans emploi ou des étrangers en situation irrégulière.

**Est-ce encore d'actualité quand on voit l'attitude de l'Europe face aux migrants ?**

La raison humanitaire reste présente dans notre société, mais sur un mode mineur et intermittent. Mineur parce qu'elle est débordée par d'autres raisons - à commencer par la raison sécuritaire. Intermittente car il subsiste des moments qui vont susciter des émotions et des protestations sincères mais éphémères, quand on découvre le corps d'un enfant mort sur une plage de Turquie par exemple. Mais c'est vrai, si la fin du XXe siècle était le moment de la raison humanitaire, le début du XXIe marque l'heure de la raison sécuritaire : celle du contrôle des flux, de la brutalité à l'encontre des exilés, et même de la répression des acteurs de l'humanitaire.

On stigmatise les organisations qui viennent en aide aux exilés en Méditerranée, on sanctionne les citoyens qui hébergent des étrangers en perdition comme dans les Alpes. Sauver des vies devient illégitime et condamnable.

**Ce revirement spectaculaire est au cœur de la tension que vous analysez dans la Vie : comment une société qui place la vie au-dessus de tout peut-elle accepter que certaines vies ne valent rien, ou pas grand-chose ?**

J'ai laissé de côté la question classique en philosophie - qu'est-ce qu'une vie «bonne» ? - pour m'intéresser à une question plus rarement

posée : qu'est ce qui a fait que la vie est devenue, assez récemment d'ailleurs, la valeur suprême de nos sociétés ? Le christianisme a joué un rôle central dans la sacralisation de la vie, mais, fait relativement nouveau, cette dimension sacrée s'est déplacée vers la vie physique ou biologique.

### C'est-à-dire ?

Le philosophe anglais Locke avait bien noté que n'importe qui se sentirait insulté si on lui demandait s'il sait ce qu'est la vie. Et pourtant, tenter de la définir est une impasse. Notamment parce qu'il y a ce grand écart entre la vie biologique - la vie d'une cellule, la vie telle qu'elle s'exprime dans le génome - et la vie biographique - celle qu'on peut raconter, la vie sociale. Hannah Arendt le dit bien : on a d'un côté ce qui va de la naissance à la mort et qui est commun à tous les êtres humains (la vie biologique) et de l'autre, ce qu'on peut raconter des événements qui se sont déroulés dans cette période (la vie biographique).

Pendant deux millénaires, d'Aristote à Hegel en passant par Descartes, des théories ont essayé de tenir ces deux bouts. Puis au XXe siècle, les travaux scientifiques, qu'ils cherchent des traces de vie infiniment loin dans l'univers ou qu'ils pistent les origines de la vie infiniment loin dans le temps, se sont de plus en plus approchés d'une vie molécularisée. L'exploration de la vie comme phénomène biologique a considérablement éloigné les deux formes de vie, celle du scientifique et celle du romancier. A la fin du XXe siècle, c'est la vie physique, corporelle, qui a été sacralisée.

### Vous prenez l'exemple des migrants...

Dans les années 90, alors que les portes des pays européens s'étaient progressivement refermées face aux migrants économiques comme face aux réfugiés politiques, on fit une exception. En France, on ajouta un nouveau critère de régularisation : un étranger en situation irrégulière dont la vie est menacée par une maladie qui ne peut être soignée dans son pays d'origine peut obtenir un droit de séjour et une prise en charge médicale.

Cette «raison humanitaire» a connu un succès très rapide, au point de dépasser significativement, dans les années 2000, le nombre de personnes bénéficiant du statut de réfugié. Les choses sont plus compliquées aujourd'hui car même cette raison médicale est à son tour devenue suspecte aux yeux de l'Etat, tandis qu'un léger ressaut s'est produit dans le traitement des demandes d'asile. On voit bien, malgré tout, le glissement qui s'est opéré dans l'éthique de la vie : on vient plus naturellement en aide aux personnes exposées à des pathologies qu'à celles menacées par des persécutions.

Le certificat médical devient plus crédible que le récit des demandeurs, de plus en plus souvent remis en cause. On retrouve la même logique avec les mineurs isolés étrangers, qu'on soumet à des tests osseux pour vérifier qu'ils sont bien mineurs. Cette prééminence du biologique sur le biographique est dans ces différents cas d'autant plus remarquable que le premier n'est guère plus fiable que le second.

### C'est ce que vous appelez l'avènement d'une «citoyenneté biologique» ?

En effet, c'est la reconnaissance d'une place légitime dans la société sur la base de critères biologiques - une affection ou un test osseux. Prenons un autre cas. Le saturnisme infantile,

c'est-à-dire l'intoxication au plomb par ingestion ou inhalation de vieilles peintures, touche essentiellement des enfants de familles migrantes. Il a fallu qu'on découvre cette maladie dans les années 80 pour qu'on pose enfin dans l'espace public la question du logement particulièrement insalubre de ces populations et qu'on cherche des solutions pratiques. Pour mobiliser les autorités, les associations ont dû traduire des inégalités sociales dans le langage de la maladie, de la souffrance, de la biologie.

### Vouloir sauver des vies est un progrès. Pourquoi estimez-vous que c'est aussi un risque ?

Il n'y a pas lieu de contester la légitimité de l'action humanitaire. Mais elle se fait au détriment d'autres approches. Prenons le cas des Territoires palestiniens. Pour alerter sur la souffrance des jeunes hommes menant l'intifada, les ONG les ont présentés comme des victimes, des êtres traumatisés par l'occupation. Ils le sont sans doute, mais les considérer uniquement ainsi fait perdre la signification politique de leur geste.

On risque de les priver de leur parole, qui est celle d'une révolte, et de leur histoire, qui est celle d'une oppression : ce ne sont pas seulement des gens qui souffrent, ce sont des hommes spoliés et humiliés qui refusent leur condition. Walter Benjamin avait déjà pointé ce risque d'une vie réduite au seul fait de vivre, comme il le dit. La citoyenneté biologique restreint l'espace des droits sociaux. L'urgence humanitaire réduit la force de la demande de justice sociale.

### Comment expliquer ce paradoxe : la vie est devenue à nos yeux inestimable, mais on le voit tous les jours, toutes les vies n'ont pas le même prix...

L'idée que la vie humaine pouvait avoir un équivalent monétaire a fini par s'imposer au XIXe siècle, avec l'essor des assurances vie et l'indemnisation des accidents du travail. Mais toutes les vies n'ont pas le même prix. Un fonds de compensation des victimes du 11 Septembre a ainsi été créé après l'attaque du World Trade Center. Les familles ont été indemnisées en fonction, notamment, des revenus de leurs proches décédés.

Ce qui a amené à ce que certaines familles obtiennent des réparations huit fois plus élevées que d'autres et à ce que, parmi les victimes, mécaniquement, les femmes se voient accorder une valeur un tiers plus faible que les hommes. Il y a aussi des inégalités de traitement selon l'événement tragique dans lequel on trouve la mort : ni l'attentat d'Oklahoma City en 1995 (168 décès), ni l'ouragan Katrina en Louisiane en 2005 (1 245 décès) n'ont ouvert le droit à des indemnisations par les pouvoirs publics. Le World Trade Center était un élément fédérateur contre un ennemi extérieur.

Dans le cas d'Oklahoma City, l'ennemi était intérieur : c'était un ancien militaire blanc. Dans le cas de la Louisiane, les victimes étaient essentiellement des Noirs américains. Mais parler de vies inégales va bien plus loin. Il y a des inégalités invisibles, comme celles mesurées par les statistiques. On croit bien souvent qu'on meure plus ou moins tôt pour des raisons génétiques ou par manque de chance. Or les individus ne sont pas égaux face au diabète, au cancer, mais aussi aux accidents ou aux suicides. En France, les ouvriers meurent deux fois plus que les cadres supérieurs entre 35 et 65 ans. Des études récentes ont montré que l'expérience même de la discrimination et de la dépréciation a

un effet néfaste sur l'espérance de vie. Comme l'écrivait Maurice Halbwachs il y a un siècle, la mort n'est pas une sorte de fatalité, elle est la conséquence de «l'importance attribuée à la vie humaine». Or la question des vies inégales est peu abordée dans nos sociétés. Cette inégalité n'est, du reste, pas uniquement quantitative, comme le révèlent l'évaluation monétaire et la mesure de la mortalité : elle est aussi qualitative. Elle se lit dans les conditions de vie faites à certaines parties de la population, qu'il s'agisse de logement, d'éducation, de travail, de rapport à la police, à la justice et à la prison. Ainsi faudrait-il entendre l'expression «espérance de vie» non seulement dans le sens de durée moyenne de l'existence, comme le disent les démographes, mais aussi dans le sens ce qu'on est en droit d'attendre en fonction de qui l'on est et où l'on vit : ce qu'on peut en espérer.

### Continuer de dire et de croire que la vie est notre valeur suprême, est-ce alors une manière de s'aveugler ?

On le voit dans la manière dont nos gouvernants parlent des migrants. Le chef de l'Etat dit à Calais : «Notre honneur est d'aider sur le terrain celles et ceux qui apportent l'humanité durable dans la République.» Ses propos sont démentis sur le terrain par les actions des agents qui, à la demande du pouvoir, œuvrent de manière aussi indigne qu'inefficace. Mais il est important de faire croire et de se faire croire que toutes les vies auraient le même prix. Sinon, ce serait tout notre édifice humaniste qui s'effondrerait. L'honneur, aujourd'hui, est du côté de celles et ceux qui dénoncent cette mystification.

Sonya Faure Recueilli par



## V) Fonctionnaires : la gauche s'indigne, la droite ne dit rien (ou salue)



Par François Vignal

**Le gouvernement veut plus de contractuels dans la fonction publique et entend lancer un plan de départ volontaire pour supprimer 120.000 postes de fonctionnaires. Emmanuel Macron veut que le public puisse se « réorganiser plus vite, comme le font les entreprises ».**

Le gouvernement a présenté jeudi sa vision de la fonction publique. Edouard Philippe et Gérard Darmanin veulent une réduction du nombre de fonctionnaires de pas moins de 120.000 postes. Une mesure d'économie qui ne passera pas, comme sous Nicolas Sarkozy, par la « RGPP » et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, mais par un plan de départs volontaires. Une nouveauté.

« Ce n'est pas la fin de la fonction publique » a assuré jeudi en marge de son déplacement en Tunisie Emmanuel Macron, ajoutant : « Des éléments de bon sens de la gestion de la fonction publique ne sont plus appliqués à cause des rigidités ». Il faut donc permettre à l'État de se « réorganiser plus vite comme le font les entreprises ». « Sinon vous gérez tout par le statut, y compris l'impossibilité de bouger », a-t-il expliqué.



<https://dai.ly/x6e3nuj>

A gauche, on n'a pas tardé à réagir. Le numéro 1 du Parti communiste, Pierre Laurent, a fustigé le recours accru aux contractuels. « En vérité c'est la porte ouverte à la privatisation grandissante » du service public, a-t-il affirmé dans la matinale de Public Sénat. « On organise, on libéralise, la possibilité de licencier aussi dans la fonction publique », poursuit le sénateur PCF de Paris. « Une attaque en règle contre le service public »

Le député de la France insoumise, Adrien Quatennens, dénonce une « logique purement comptable ». Et met en garde : « Les services publics craquent faute d'effectifs et de moyens ».



Le coordinateur national du PS, le sénateur Rachid Temal, dénonce sur Twitter une « coupe à la hache » et y voit « une attaque en règle contre le service public et ses agents, et donc des conséquences pour les Français dans leur vie quotidienne ».



« Nous avons besoin de fonctionnaires » réagit le député Olivier Faure, candidat à la tête du PS. Il propose « un plan de formation pour favoriser la mobilité, la fluidité et accompagner l'essor de nouveaux métiers », « plutôt qu'un plan de départs volontaires ». Le député du Val-de-Marne, Luc Carvounas, également candidat au poste de premier secrétaire du PS, y va aussi de sa réaction en défense de la fonction publique : « Ces fonctionnaires « trop nombreux » sont les hommes et les femmes qui éduquent nos enfants, secourent les Français inondés, sécurisent nos villes et gardent nos prisons. Le Gouvernement pense que nous n'avons pas besoin d'eux, moi si ».



**Woerth : « C'est une bonne chose que le gouvernement revienne aux méthodes précédentes »**

Si ces annonces ne laissent pas indifférentes à gauche, on ne se bouscule pas en revanche du côté LR pour les commenter. Sur la politique économique et sociale, la droite se retrouve en réalité coincée. L'exécutif applique peu ou prou ce qu'elle préconisait depuis des années : réforme du marché du travail dans une optique libérale, mesures d'économies, réduction du nombre de fonctionnaires.

L'un des rares à réagir à droite, le président LR de la commission des finances de l'Assemblée, Eric Woerth, a pondu un communiqué pour... saluer l'exécutif. Il souligne au passage que le pouvoir ne fait que reprendre ce qu'avait initié Nicolas Sarkozy. « C'est une bonne chose que le gouvernement revienne aux méthodes précédentes » souligne Eric Woerth, regrettant juste le niveau trop faible, à ses yeux, de réduction du nombre de fonctionnaires. Un débat sur le niveau du curseur, mais pas sur le fond.



Au-delà des choix économiques, cette « triangulation » qui empêche l'adversaire de clairement se différencier et donc de s'opposer, joue un rôle politique essentiel. Dans ces conditions, difficile pour le parti de Laurent Wauquiez de trouver prise, du moins sur ces sujets, pour critiquer Emmanuel Macron.

## VI) Philippe Poutou : « Nous voulons être utile au mouvement social »

Entretien réalisé par Audrey Loussouarn [humanite.fr](http://humanite.fr)



Philippe Poutou : « Nous comptons sur les luttes sociales, sur la rupture avec le capitalisme. Nous sommes internationalistes... »  
Photo : Christophe Simon/AFP

Ce vendredi s'ouvre le quatrième congrès du NPA, certes, affaibli par son score à la présidentielle mais certain de garder une place dans le champ politique au vu des mobilisations à venir. Son ancien candidat Philippe Poutou revient sur les questionnements qui traversent le parti d'extrême-gauche.

**Vous vous réunissez en congrès ce week-end. Quels objectifs vous fixez-vous au NPA et comment voyez-vous son avenir, dans un contexte de recomposition politique qui a commencé au lendemain des élections de 2017 ?**

**Philippe Poutou** Nous sommes conscients de notre fragilité et de nos faibles forces militantes mais cela ne remet pas en question ni notre détermination, ni notre projet de construire un parti anticapitaliste, large, unitaire capable de jouer un rôle dans la période qui vient. Nous voyons comme tout le monde les crises et les chamboulements un peu partout dans la vie politique.

En même temps, les gens écœurés s'abstiennent beaucoup, se détournent de la vie politique. Surtout, on vit une longue période de défaites sociales, de démoralisation militante et de résignation dans la population, à laquelle s'ajoute une bonne dose d'individualisme et de recroquevillement sur soi. Le tout fragilisant encore plus les liens de solidarité, l'idée qu'on peut s'en sortir collectivement et l'espoir que les choses peuvent changer dans le bon sens. Le NPA, là-dedans, c'est la volonté d'être utile pour aider à reconstruire le mouvement social.

La présidentielle de 2017 a été importante pour nous parce que, même dans des conditions difficiles, c'est essentiel d'être là pour faire entendre autre chose, pour oser défendre un programme anticapitaliste. Mais aussi, face au drame des réfugiés, de défendre l'ouverture des frontières et la liberté de circulation, de montrer également qu'on peut faire de la politique nous-mêmes, qu'il est vital de prendre nos affaires en main. On a réussi malgré notre faible score, à faire passer des idées, à faire entendre une révolte, l'espoir d'un autre monde.

**Justement, quels enseignements tirez-vous de votre score à la présidentielle ?**

**Philippe Poutou** Avec l'écho de notre campagne, la sympathie qu'elle a suscitée et les nombreuses discussions que nous avons eues, le 1% fut une déception. La dynamique Jean-Luc Mélenchon, avec la possibilité d'être au deuxième tour, nous a empêchés de faire un peu mieux qu'en 2012. C'est dommage parce que cela nous aurait donné une petite dynamique pour nous reconstruire dans la foulée.

Nous n'espérons pas gagner mais nous ne sommes pas indifférents aux résultats. Ceci dit, au delà du score, nous avons vécu une campagne qui nous a fait du bien. Nous avons été visibles, nous avons fait entendre des idées, un programme et des perspectives différentes. Aujourd'hui encore, on mesure les traces que nous avons laissées et cela nous aide à construire notre parti, à renforcer des liens avec l'ensemble de la gauche militante.

**Face à la France insoumise, qui a bouleversé le paysage à gauche, à quoi aspire le NPA ?**

**Philippe Poutou** Oui, la France insoumise prend quasiment toute la place à gauche. On a vu sa force, son dynamisme pendant les élections. Beaucoup de gens, beaucoup de militant(e)s espèrent en Mélenchon et ses camarades. C'est vrai. Mais il y a déjà des désillusions, des doutes sur l'efficacité et les aspirations de la France insoumise. Quoiqu'il en soit, le NPA, comme d'autres organisations de la gauche radicale, ne se situe pas sur le terrain institutionnel et électoraliste. Nous ne souhaitons pas construire un nouveau PS, nous ne rêvons pas d'un nouveau Mitterrand.

Nous comptons sur les luttes sociales, sur la rupture avec le capitalisme. Nous sommes internationalistes. Il s'agit là de deux orientations très différentes. Mais il nous faut discuter et confronter au sein de la population et des milieux militants, indépendamment des illusions électorales. Nous avons à construire les batailles sociales, à créer des liens de solidarité et à aider à la convergence des luttes. Nous sommes convaincus que c'est ensemble, avec les supporters de de la France insoumise, avec les milieux militants à gauche plus largement, que nous nous retrouverons dans la rue.

**Dans un texte de plateforme, disponible sur votre site, on se demande si le NPA doit être le « parti révolutionnaire » ou la « représentation des opprimés et des exploités ». La nature de votre parti est-elle au cœur de vos débats du week-end?**

**Philippe Poutou** Parmi les nombreux débats et désaccords que nous avons d'ordre essentiellement stratégique, il y a effectivement celle de la nature du parti que nous voulons construire, de ses délimitations, en cherchant les meilleures solutions pour réussir à construire l'outil que nous voulons tous. La question du rapport avec les autres courants, LO, les libertaires, les écolo-radicaux ou la France insoumise est posée, celle de quelle politique unitaire, du « front unique », de comment, avec qui mais aussi jusqu'où, dans les élections ou seulement dans les luttes... Étant donné la situation sociale difficile et la faiblesse des forces militantes, les doutes sur la manière de faire sont bien là et les disputes aussi. On peut dire que l'objectif de fond nous est commun. Ce qui diverge, c'est la manière d'y parvenir.

## A Suivre... La Presse en Revue

Bonjour à toutes et tous,

Mon premier compte a été piraté. J'ai tout perdu et mes amis avec. Je suis désolé. La porte reste ouverte néanmoins.

Pas de reconnaissance à l'abruti ayant fait ça.

Mes amitiés aux autres

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)